

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, 14 juin 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 10 juin 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

Absent(e/s) excusé(e/s) : / (soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

Secrétaire de séance : Benoît RUGEN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Décision Modificative n°1-2021 pour alimenter le compte 165

En raison du remboursement de la caution d'un locataire d'un logement communal ayant décidé de résilier son bail début 2021, il convient aujourd'hui de prendre une Décision Modificative, afin de prévoir des crédits suffisants pour alimenter le compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », pour assurer l'équilibre budgétaire.

Les opérations comptables liées à cette Décision Modificative, sont :

- diminution de crédit de 300 € en D-020 « Dépenses imprévues »,
- augmentation de crédit de 300 € en D-165 « Dépôts et cautionnements reçus », afin de respecter l'équilibre du Budget communal 2021.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la Décision Modificative visant à déplacer la somme de 300 € dans le Budget 2021,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

2) Projet de Brocante et Fête du Village des 21 et 22 août 2021

En raison de l'annulation, pour cause de consignes sanitaires strictes, de la Brocante annuelle initialement prévue le 16 mai, le Comité des fêtes a proposé aux élus de reporter cet événement en même temps que la Fête du Village, le 3^e dimanche du mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sous réserve que les conditions sanitaires liées à la pandémie de coronavirus le permettent, de reconduire les modalités d'organisation habituelles de la brocante pour le 22 août 2021 :

- l'organisation est confiée au Comité des Fêtes,
- il est instauré un tarif de 2 € par tranche de 5 m,
- le centre du village sera fermé à la circulation automobile et un itinéraire de déviation sera mis en place conjointement avec les services du STA de Langeais.

Pour respecter une distanciation suffisante, il est prévu d'étendre les stands jusqu'à la place du Bœuf.

3) Devis de la société Pyro Concept pour réaliser le feu d'artifice du 21 août 2021

En vue de la Fête du Village organisée le samedi 21 août 2021, sous réserve que les conditions sanitaires liées à la pandémie de coronavirus le permettent,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de la société Pyro Concept pour un montant de 2.470,00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

Une commande de bâtons lumineux (à la place des lampions) et de torches a été passée.

... / ...

4) Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour le portail commun de ressources numériques « Nom@de »

Le partenariat entre la Commune et le Conseil départemental pour un portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire, baptisé Nom@de, a pour vocation de permettre à toute personne inscrite dans les bibliothèques publiques de bénéficier de services accessibles en ligne (rubriques : musique, cinéma, autoformation, dont code de la route, soutien scolaire,...).

Ce partenariat induit une participation des communes (13 centimes par an et par habitant), mais uniquement pour celles dont le nombre d'habitants est au moins égal à 1000 habitants ; la gratuité est donc de mise pour la commune Gizeux.

La convention précédente arrivant à son terme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention annuelle, pour une durée maximale de 3 ans par tacite reconduction.

5) Projet d'aménagement des douves dans le Parc Plailly

Les élus ayant le projet d'aménager une partie des douves dans le Parc Plailly, la SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine, constituée en association) a été contactée et une technicienne s'est déplacée sur site en début d'année, en tant qu'opérateur technique du Département d'Indre-et-Loire, afin de rédiger une note technique.

Dans le but de mettre en place un partenariat avec le Service Environnement du Département, pour participer au « Plan Mares Publiques » destiné à la création et la restauration des mares, une délibération de principe du Conseil Municipal doit être votée, dans l'attente de la réception de la note technique de la SEPANT, qui permettra de rédiger un plan de financement accompagné de devis et des coûts approximatifs relatifs aux travaux envisagés.

Le projet comprend une restauration écologique des douves, ainsi que quelques aménagements à vocation pédagogiques et de mise en sécurité, et de la mare des Landes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à mettre en place ce partenariat et à signer tout document lié à ce projet.

6) Point sur l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et projets en cours

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et les projets divers, dont :

- l'assureur Groupama a donné son aval pour la réparation de vitrages cassés à la salle Plailly et la salle associative.
- au 32 rue des Écoles, le maître-d'œuvre doit renvoyer des plans modifiés (cf. 2^e salle de bains au rez-de-chaussée), l'ensemble sera beaucoup plus clair grâce à un décroissement des pièces ; il conviendra de déposer 2 demandes de permis de construire distincts.
- pour la vente du 34-34 bis rue des Écoles, 2 devis pour bornage ont été demandés (un seul reçu, l'autre en attente) ; pour la clôture, un devis a été signé.
- concernant l'achat des terrains Papot et Verneau, les notaires ne se sont pas encore manifestés.
- pour le projet à l'îlot Fonteneau, nous sommes dans l'attente du projet de l'architecte de l'ADAC 37 et la projection financière est en cours (éléments à rassembler) ; quant à la toiture de la longère en ruines, un devis va être demandé à un couvreur.
- concernant la vente de bois par l'ONF, il n'est pas nécessaire de déterminer un prix plancher.
- concernant le fossé route du Mur, un compte a été ouvert chez Frans Bonhomme et Ph. GOUBARD doit intervenir avant fin juin.
- il faut se remettre à travailler sur le plan de la commune (cf. projet proposé par C. RÉVEILLÉ) ; un groupe de travail doit se réunir prochainement.

... / ...

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire indique que le SMIPE travaille en ce moment sur le projet de réformer le rythme des collectes des ordures ménagères et des emballages, au sein de la CCTOVAL, une présentation sera faite dès que possible ; G. de LAFFON regrette que les tarifs restent identiques pour un service qui tend à se réduire.
- M. le Maire tient à signaler que le nouveau bail de la boulangerie a été signé et que le boulanger est satisfait de ses résultats, malgré les confinements et grâce au marché dominical.
- M. le Maire indique que le prochain Conseil est programmé le 05/07.

TOUR DE TABLE :

- M-L. MEYNARD demande si le repas des Anciens aura lieu à la rentrée car elle trouve que les colis sont moins conviviaux. Elle demande également si la table de pique-nique, qui ne sert pas à côté du tennis, pourrait être rapatriée dans le parc Plailly.
Mme MEYNARD informe qu'elle a participé à une réunion à la CCTOVAL avec Soliha, sur les logements inclusifs de VTH, où des projets d'animations pour les habitants ont été proposés, qui pourraient être présentés aux élus lors d'un prochain Conseil.
- A. BINET dit que le marché aura bien lieu le dimanche suivant sur la place avec davantage de commerçants.
- A. FOULON signale que le problème de vitesse excessive dans la traversée de La Cave Vaudelet est toujours infernal, il faudrait faire intervenir la Gendarmerie et voir avec le STA si des aménagements routiers sont envisageables.
- P. NEVOIT demande comment va se passer la cohabitation du café avec le voisinage, notamment pour le match France-Allemagne diffusé au bar ; quoi qu'il en soit, la Commune ne peut pas aller contre l'arrêté préfectoral de lutte contre le bruit.
Pour fleurir le village, P. NEVOIT pense qu'il faut se concentrer sur les vivaces au maximum.
- G. LE DORVEN va s'occuper de faire dégager les arbres à finir de scier au 34 rue des Écoles.
- B. RUGEN indique que la pétanque de la chasse aura lieu le 17/07, uniquement si l'organisation de la buvette est autorisée. Il indique que M. DREUX, habitant La Loge, a des difficultés à sortir par son portail donnant sur la RD 749, depuis que le STA a refait la chaussée.
- M. BERY signale un problème à la salle Plailly à propos de l'évacuation des eaux pluviales tombant du toit sur le massif de fleurs plantées en dessous, il faudrait renvoyer l'eau plus loin.
- V. GASSELIN indique que la responsabilité de l'arrosage des plantations dans le bourg a été répartie sur plusieurs habitants. Quant au concours de maisons fleuries, le jury doit aller rendre visite aux 11 candidats le 23/06 ; les lots seront remis lors de l'événement « Rêves de printemps » le 10/10 prochain.